

A CTUALITÉS

Montant de chiffres d'affaires à réaliser pour la validation de trimestres retraite

Quelle que soit la date de création de l'activité, le micro-entrepreneur doit réaliser un chiffre d'affaires minimum pour **valider 1, 2, 3 ou 4 trimestres de retraite** en 2017.

Organisme de retraite	Activités	Validation 1 trimestre	Validation 2 trimestres	Validation 3 trimestres	Validation 4 trimestres
		Chiffre d'affaires minimum à réaliser	Chiffre d'affaires minimum à réaliser	Chiffre d'affaires minimum à réaliser	Chiffre d'affaires minimum à réaliser
RSI	Ventes de marchandises (BIC)	3 510 €	6 305 €	9 120 €	20 195 €
	Prestations de services (BIC)	2 020 €	3 635 €	5 245 €	11 715 €
	Prestations de services (BNC)	2 320 €	4 190 €	6 090 €	8 875 €
CIPAV	Activités libérales (BNC)	2 218 €	4 436 €	6 655 €	8 873 €

Pack des services en ligne

Sur www.lautoentrepreneur.fr, découvrez les services en ligne et gagnez en efficacité en simplifiant vos formalités.



Déclaration du chiffre d'affaires et paiement des cotisations



Déclaration personnalisée selon votre profil (activité, taux, exonération ...)



Calcul automatique



Paiement sécurisé, par télépaiement (montant débité qu'après le jour de l'échéance) ou carte bancaire

Vous exercez une activité commerciale ou artisanale

www.rsi.fr
mon compte

Retrouvez vos attestations délivrées uniquement en ligne :

- fiscale,
- de vigilance,
- de chiffre d'affaires (justificatif à fournir à Pôle emploi en cas d'indemnisation),
- de contribution à la formation professionnelle.

Les services PLUS

- Synthèse du compte ;
- Délais de paiement ;
- Historiques (des déclarations de chiffres d'affaires).

Vous exercez une activité libérale

www.lautoentrepreneur.fr

Les services PLUS

- Situation de votre compte ;
- Relevé de situation comptable ;
- Echanges avec mon Urssaf, demande de rendez-vous.

Vous exercez une activité commerciale, artisanale ou libérale*

Les services pour vos prestations maladie :

- Formulaires
- RSI Prévention Pro
- Carnet de santé

*Sur www.rsi.fr/ma-sante pour les professionnels libéraux.

Bon à savoir :

Pour vous accompagner lors de votre inscription, le guide « Mode d'emploi pour déclarer et payer en ligne » est à votre disposition sur www.lautoentrepreneur.fr



Le portail des auto-entrepreneurs

